



Services aux Autochtones
Canada

Indigenous Services
Canada

Sous-ministre

Deputy Minister

Ottawa, Canada
K1A 0H4

28 mars 2024

John Williamson
Président
Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur,

C'est avec plaisir que Services aux Autochtones Canada (SAC) vous fournit par voie électronique, et dans les deux langues officielles, le rapport d'étape demandé pour le 31 mars 2024, conformément à la recommandation 6 du rapport 34 du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes (PACP) intitulé *La gestion des urgences dans les communautés des Premières Nations*, déposé le 27 novembre 2023.

Presque toutes les recommandations des rapports susmentionnés de ce comité et de la vérificatrice générale mentionnent la collaboration de SAC avec les Premières Nations. Ainsi, en partenariat avec l'Assemblée des Premières Nations, un comité directeur a été créé qui agira à titre de tribune pour l'élaboration conjointe, qui aura lieu entre SAC et les Premières Nations, plus précisément les membres des communautés des Premières Nations qui ont une connaissance professionnelle de la gestion des urgences dans le contexte des Premières Nations. Cette instance consultative composé de 12 spécialistes de la gestion des urgences dans les Premières Nations a été créé le 12 octobre 2023 et se réunit toutes les deux semaines. Les membres donnent leur avis sur l'élaboration et la mise en œuvre de mesures visant à donner suite à toutes les recommandations de la vérificatrice générale afin d'améliorer les résultats pour les communautés des Premières Nations.

.../2

Recommandation 6 : Sur la mise en place d'indicateurs de performance

Que d'ici le 31 mars 2024, Services aux Autochtones Canada doit présenter au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport présentant les nouveaux indicateurs utilisés par le Programme d'aide à la gestion des urgences pour mesurer les progrès accomplis par rapport aux objectifs de développement durable des Nations unies.

Réponse

Contexte

Le Programme d'aide à la gestion des urgences de Services aux Autochtones Canada (SAC) joue un rôle essentiel pour assurer la sécurité, la résilience et le bien-être des communautés des Premières Nations au Canada face aux situations d'urgence et aux catastrophes. Les indicateurs de performance constituent l'un des principaux outils permettant d'évaluer le programme et de veiller à ce qu'il réponde aux besoins des communautés des Premières Nations. Ces indicateurs sont une mesure qui fournissent de l'information permettant de surveiller et de suivre le rendement et les progrès vers l'atteinte de cibles, et d'en rendre compte, à l'aide d'une collecte de données uniforme, ainsi que des points ou des bases de référence.

Le rapport de la vérificatrice générale sur *La gestion des urgences dans les communautés des Premières Nations* a mis en évidence la nécessité de réviser les indicateurs. Dans son rapport, la vérificatrice générale a constaté que « la majorité des indicateurs de rendement du Ministère mesuraient les dépenses pour indiquer les progrès réalisés par rapport à ces objectifs. Les dépenses ne sont pas une bonne mesure, car elles n'indiquent pas si les résultats sont atteints. Sans indicateurs de rendement adéquats, le Ministère ne pouvait pas évaluer ses progrès par rapport à la réalisation des objectifs de développement durable. »

Pour donner suite à la recommandation, les programmes ont réalisé un examen des 60 indicateurs actuels du Ministère. Cet examen a mis en évidence la nécessité d'une approche simplifiée et plus réfléchie en matière de mesure du rendement au sein du Ministère.

Abandonner les indicateurs axés sur les dépenses et se tourner vers une mesure des progrès fondée sur les objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD), comme le recommandent à la fois le rapport du vérificateur général et celui du Comité permanent des comptes publics, est bénéfique pour le programme de gestion des urgences de SAC. Les indicateurs de dépenses fournissent des indications sur les

affectations financières, mais ils peuvent être bonifiés par l'évaluation fondée sur les ODDs, qui intègrent les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement. Tenir compte des ODDs garantit que les initiatives du ministère contribuent à la réalisation de leurs objectifs, renforce la responsabilité et la transparence, éclaire la prise de décision et favorise les résultats en matière de développement durable pour les communautés des Premières Nations. En se concentrant sur les résultats et les incidences plutôt que seulement sur les intrants, le ministère peut établir efficacement les priorités en matière de ressources et obtenir des résultats concrets tout en favorisant la résilience et le bien-être des populations des Premières Nations dans l'ensemble du Canada.

Mise à jour

SAC a réalisé des progrès considérables en ce qui a trait à la mise au point des indicateurs de performance pour le Programme d'aide à la gestion des urgences de SAC. À la suite d'un examen approfondi, le programme a supprimé 55 mesures du rendement sur les 60 prévus initialement. Ce regroupement stratégique permet de s'assurer qu'une approche plus ciblée et plus efficace est adoptée pour suivre nos progrès et s'aligne sur notre engagement à renforcer la responsabilité et la transparence.

À la suite de l'examen des indicateurs existants, SAC dispose désormais de dix-neuf (19) indicateurs, dont cinq (5) conservés et quatorze (14) nouveaux. Ces indicateurs (voir l'annexe A pour la liste complète) couvrent différents domaines du programme et donnent une vue d'ensemble de nos efforts en matière de gestion des urgences. Ces nouveaux indicateurs ont été élaborés en collaboration avec les Premières Nations grâce à leur rétroaction et s'alignent sur les ODDs des Nations Unies. Plus précisément, ils abordent les principaux ODDs tels que : éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde, permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge, bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable et encourager l'innovation, faire en sorte que les villes soient ouvertes à tous, sûres, résilientes et durables, et prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

Les indicateurs consistent en une stratégie globale de gestion des urgences, car ils couvrent le renforcement de la résilience, l'amélioration des infrastructures, l'engagement communautaire et l'adaptation aux changements climatiques. En alignant les projets de rétablissement sur les mesures d'atténuation, en facilitant la présentation de propositions de solutions novatrices et en établissant un lien entre les activités financées et les plans de gestion des urgences, le Ministère favorise activement des

villes ouvertes à tous, sûres et résilientes, tout en prenant des mesures pour lutter contre les effets des changements climatiques. De plus, les initiatives visant à renforcer l'engagement communautaire dans les processus de prise de décision en matière de gestion des urgences et à fournir des services adaptés à la culture contribuent à réduire les iniquités et à promouvoir des sociétés inclusives. En outre, les efforts d'intervention et de rétablissement en temps voulu, mesurés par les indicateurs d'évacuation et de réintégration, contribuent à permettre à tous de vivre en bonne santé, à promouvoir le bien-être de tous et à réduire l'incidence socioéconomique des situations d'urgence. Dans l'ensemble, ces indicateurs représentent un effort concerté pour relever les défis complexes de la gestion des urgences tout en faisant progresser les objectifs de développement durable, ce qui permet de favoriser la résilience, l'inclusion et le bien-être dans les communautés des Premières Nations partout au Canada.

Les fonctionnaires du Ministère ont procédé à un examen approfondi des indicateurs afin de garantir leur exactitude, leur pertinence et leur harmonisation avec les objectifs du programme et les ODDs (voir l'annexe A). Les indicateurs ayant été mis au point, le Ministère les mettra en œuvre à partir du 1^{er} avril, marquant ainsi une étape importante dans notre engagement continu à améliorer l'efficacité et l'impact du Programme d'aide à la gestion des urgences. Nous réexaminerons les indicateurs et procéderons à un examen approfondi tous les deux ans afin d'assurer leur efficacité et leur pertinence.

Nous espérons que le Comité trouvera ces renseignements utiles à son travail. Les réponses ci-dessus illustrent l'engagement du gouvernement du Canada à veiller à ce que les communautés des Premières Nations puissent prospérer et être résilientes. Le Ministère est résolu à fournir, dans les délais prescrits, les autres rapports demandés dans le rapport du Comité.

Pour toute autre question, veuillez communiquer avec Irene Balite, directrice principale, Direction des affaires législatives, parlementaires et réglementaires, Services aux Autochtones Canada, à l'adresse irene.balite2@sac-isc.gc.ca, ou au 343-998-2373.

Je vous prie d'accepter, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Gina Wilson

Annexe A : Indicateurs – nouveaux et conservés

Les indicateurs sont principalement liés à cinq des objectifs de développement durable des Nations Unies :

1 – Pas de pauvreté : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

3 – Bonne santé et bien-être : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

9 – Industrie, innovation et infrastructures : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable et encourager l'innovation

11 – Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes soient ouvertes à tous, sûres, résilientes et durables

13 – Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Nouveaux indicateurs

Les 14 nouveaux indicateurs proposés sont les suivants :

Indicateur	Secteur de programme	Cible	Harmonisation avec les objectifs de développement durable des Nations Unies
1. Pourcentage d'activités/de projets financés liés à un plan de gestion des urgences.	Préparation et mesures d'atténuation non structurelles	100 %	3, 9, 11
2. Pourcentage de propositions relatives à la préparation et aux mesures d'atténuation non structurelles octroyées pour les communautés ou organisations à risque moyen ou élevé.	Préparation et mesures d'atténuation non structurelles	50 %	1, 3, 11, 13
3. Pourcentage de propositions relatives à la préparation et aux mesures d'atténuation non structurelles soumises et évaluées en	Préparation et mesures d'atténuation non structurelles	100 %	1, 3, 11, 13

fonction d'une approche tenant compte du risque.			
4. Pourcentage de projets de rétablissement ayant intégré des mesures d'atténuation admissibles au Programme d'aide à la gestion des urgences dans la mesure du possible et mettant activement en œuvre des mesures de résilience renforcées.	Intervention et rétablissement	100 %	1, 9, 11, 13
5. Pourcentage d'activités/de projets financés par Intelli-feu qui sont liés à un plan de gestion des urgences d'une communauté des Premières Nations.	Intelli-feu	100 %	3, 11
6. Pourcentage de propositions relatives à Intelli-feu octroyées pour les communautés ou organisations à risque moyen ou élevé.	Intelli-feu	50 %	1, 3, 11, 13
7. Pourcentage de propositions relatives à Intelli-feu soumises et évaluées en fonction d'une approche tenant compte du risque.	Intelli-feu	100 %	1, 3, 11, 13
8. Pourcentage de communautés considérées à risque élevé qui ont un coordinateur de la gestion des urgences ou qui ont accès à un tel coordinateur par l'intermédiaire d'un conseil tribal ou d'une autre organisation autochtone.	Politique stratégique	100 % d'ici avril 2025	1, 3, 11, 13

9. Pourcentage de plans nationaux et régionaux de gestion des urgences de SAC régulièrement mis à jour (tous les deux ans).	Politique stratégique	100 %	9, 13
10. Pourcentage de provinces et de territoires où les Premières Nations ou les organismes qui les représentent participent activement au processus de négociation d'un nouvel accord multilatéral sur les services de gestion des urgences (ou d'une mise à jour des accords).	Politique multilatérale	Cible : 100 % des provinces et des territoires d'ici avril 2025	1, 3, 9, 11
11. Pourcentage de provinces et de territoires ayant signé une entente de services multilatérale en matière de gestion des urgences qui intègre des services adaptés à la culture, comme définis et acceptés par les Premières Nations signataires.	Politique multilatérale	Cible : 100 % des provinces et des territoires d'ici avril 2027	1, 3
12. Pourcentage de situations d'urgence signalées survenues au cours de la dernière année et n'ayant pas nécessité une évacuation complète (calculé à chaque exercice financier).	Opérations	70 %	1, 9, 11,
13. Pourcentage d'évacuations qui se sont terminées dans les deux mois (60 jours) suivant la date de début de l'évacuation.	Opérations	80 %	1, 3, 9,
14. Pourcentage de personnes évacuées qui sont retournées dans leur	Opérations	90 %	3, 9, 11,

communauté dans les deux mois (60 jours) suivant leur évacuation.			
---	--	--	--

Indicateurs existants conservés

Indicateur	Secteur de programme	Cible	Harmonisation avec les objectifs de développement durable des Nations Unies
15. Le pourcentage des coûts admissibles liés à une intervention soumis à l'administration centrale est équivalent aux fonds transférés.	Intervention et rétablissement	100 %	1, 3
16. Le pourcentage des coûts admissibles liés à un rétablissement soumis à l'administration centrale est équivalent aux fonds transférés.	Intervention et rétablissement	100 %	1, 9
17. Pourcentage du financement de la préparation aux urgences et de l'atténuation non structurelle octroyé pour la résilience aux situations d'urgence et le renforcement des capacités dans les réserves.	Préparation et mesures d'atténuation non structurelles	100 %	13
18. Pourcentage du financement d'Intelli-feu octroyé pour la résilience aux situations d'urgence et le renforcement des capacités dans les réserves.	Intelli-feu	100 %	3, 11,13
19. Pourcentage du financement des positions de renforcement des capacités théoriques octroyé pour la résilience aux situations d'urgence et le renforcement des capacités dans les réserves.	Renforcement des capacités	100 %	3, 11